

Dans le département

Les services de  
L'État ont pour  
Mission de mettre  
En œuvre une

Politique de l'eau

Et un suivi

Une direction

Avec des missions



Accueil > Eau Nature Biodiversité > Eau et milieux aquatiques

### EAU NATURE BIODIVERSITÉ



#### Eau et milieux aquatiques

- Politique de l'eau
- Suivi des eaux souterraines
- Suivi des eaux superficielles et hydrobiologie
- Bulletins hydrologiques
- Nature et biodiversité
- Bassin Rhône-Méditerranée
- Mission loup
- Police de l'eau Axe Rhône Saône

#### Eau et milieux aquatiques



La DREAL est chargée de la mise en œuvre d'une politique prospective de connaissance, protection et gestion de la ressource en eau en vue d'une gestion durable des territoires.

#### Politique de l'eau

- ▶ Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- ▶ Politiques territorialisées (SAGE, contrats)
- ▶ Continuité écologique
- ▶ Protection des eaux souterraines
- ▶ Lutte contre la pollution par les nitrates
- ▶ Lutte contre la pollution par les produits phytosanitaires
- ▶ Gestion hydromorphologique et sédimentaire
- ▶ Gestion quantitative de la ressource en eau

#### Suivi des eaux souterraines

- ▶ Réseau de suivi Nitrates

#### Suivi des eaux superficielles et hydrobiologie



## Politique de l'eau :

Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Politiques territorialisées (SAGE, contrats)

▶ Animation régionale

Continuité écologique

Protection des eaux souterraines

▶ Captages prioritaires

Lutte contre la pollution par les nitrates

Lutte contre la pollution par les produits phytosanitaires

Gestion hydromorphologique et sédimentaire

Gestion quantitative de la ressource en eau



## Lutte contre la pollution par les nitrates

### ► Révision du programme d'actions national « nitrates »



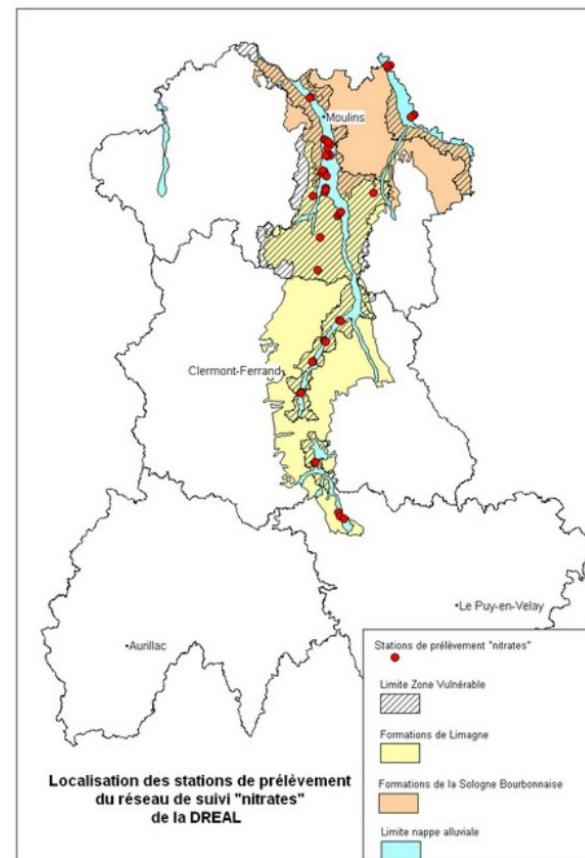
Lancement de la concertation **préalable** à la révision du programme d'actions national « nitrates ».

Du 18 septembre au 6 novembre 2020, donnez votre avis !

### ► Programme d'actions régional nitrates - Signature de l'arrêté préfectoral



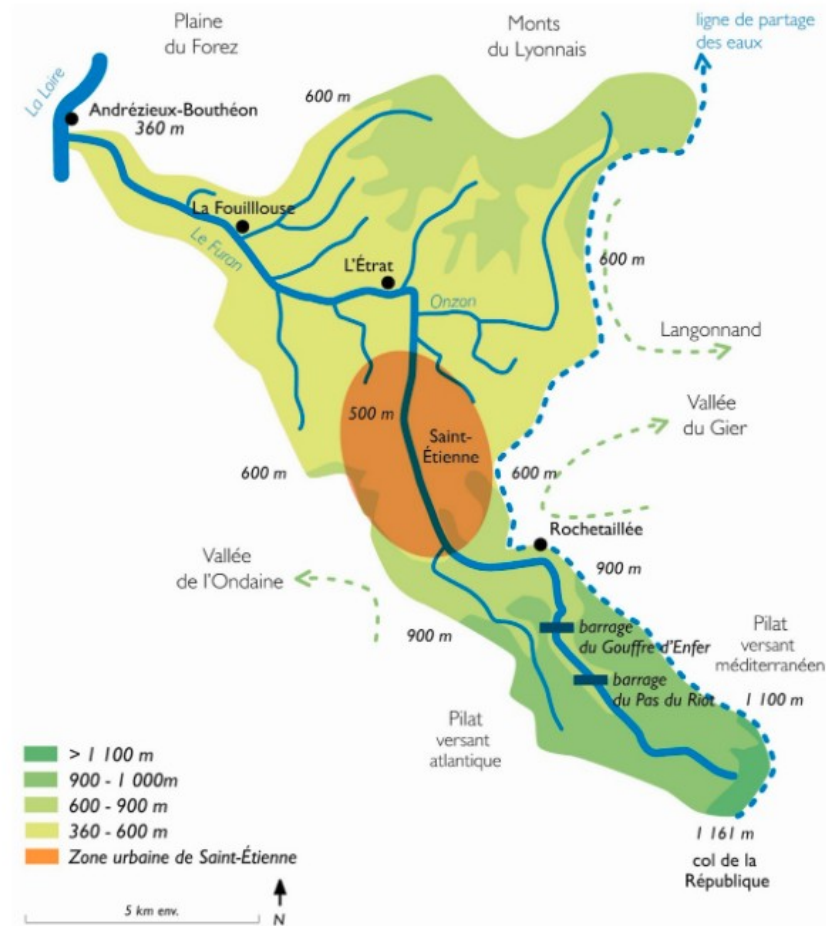
Dans le cadre de la poursuite de la procédure d'approbation du programme d'actions régional nitrates, la démarche de participation du public, ouverte jusqu'au 13 juin inclus, est désormais close.



Au plan local les risques d'inondations doivent être analysés et pris en compte

ville de  
**Saint-Étienne**

Dossier d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs



Carte du bassin versant du Furan et de ses principaux affluents

Le Furan est alimenté par 31 affluents, dont 11 sont situés sur la commune de Saint-Étienne. La grande majorité d'entre eux sont souterrains et donc invisibles. On peut citer:





Une approche territoriale avec des **Schémas d'Aménagement et Gestion des Eaux**



# Agence de l'eau Loire-Bretagne

*Établissement public du ministère de la transition écologique*

 <p><b>Agence de l'eau</b> aux côtés des élus et de tous les utilisateurs d'eau</p> <p>▼</p>	 <p><b>Comité de bassin</b> gère l'eau dans son territoire naturel et favorise la concertation</p> <p>▼</p>	 <p><b>Bassin Loire- Bretagne</b> Territoire, enjeux et actions</p> <p>▼</p>	 <p><b>Evènements</b> rencontres de l'eau, forums, trophées de l'eau...</p> <p>▼</p>	 <p><b>Services en ligne</b> marchés, offres d'emplois...</p> <p>▼</p>
---	--	---	---	---

## **Articles L.212-1 à L212-11 du Code de l'environnement :**

Ces articles prévoient l'élaboration des SDAGE\* pour chaque grand bassin hydrographique et définissent leurs objectifs et leur portée.

Et à l'échelle locale d'un bassin versant hydrographique, un SAGE compatible avec les objectifs et dispositions du Schéma Départemental.

**Le SAGE fixe les objectifs communs d'utilisation, de mise en valeur et de protection qualitative et quantitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur un territoire cohérent.**

**Le SAGE constitue alors un « guide de la gestion de l'eau » pour les acteurs du territoire.**





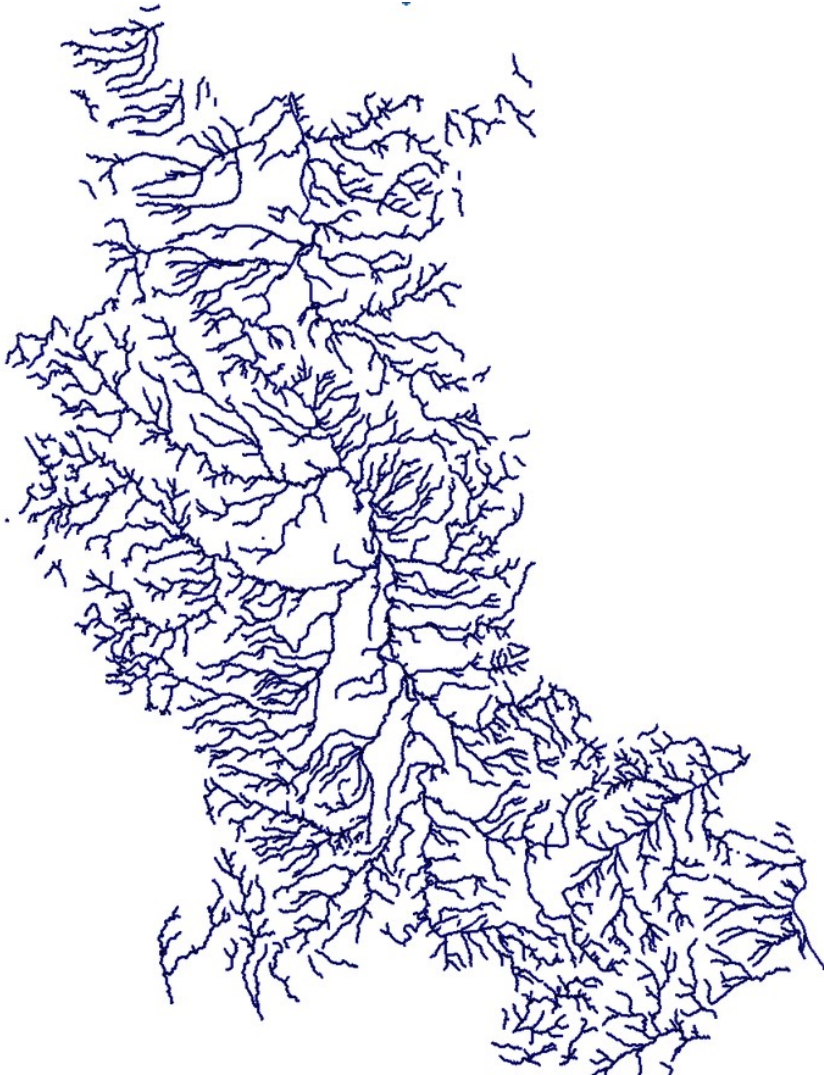
- Le Département de la Loire a élaboré le SDAGE Loire en Rhône-Alpes (2014)
- et reste un acteur majeur de sa mise en œuvre .
- Il suit sur le territoire les grandes orientations de la politique de l'eau du bassin Loire-Bretagne. Son objectif mettre en œuvre une gestion concertée de l'eau permettant de
- concilier les usages (eau potable, agriculture, hydroélectricité, loisirs, etc.)
- avec l'atteinte du « bon état écologique des eaux » (*directive cadre européenne du 23 octobre 2000*).
- Aujourd'hui piloté par l'[Établissement public Loire \(EPL\)](#), le SAGE repose sur l'instance de concertation et de décision de la Commission locale de l'eau (CLE). Composée de 80 membres, dont des représentants du Département, celle-ci veille à la bonne mise en œuvre de près de 90 actions que prévoit le SAGE pour améliorer la qualité des eaux.





# Compatibilité avec les documents locaux

## Cours d'eau dans la Loire



- **Articles L.111-1-1, L.122-1, L.123-1, et L.124-2 du code de l'urbanisme :**

Rendent les plans locaux compatibles avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le SDAGE ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les SAGE.

- Les **Scot\*** (Schéma de Cohérence et d'Organisation du Territoire)
- **PLU\*** (Plan Local d'Urbanisme)

- **COMPATIBILITE AVEC LES PPRI - Articles L.122-1-13 et L.123-1-10 Code de l'urbanisme :**

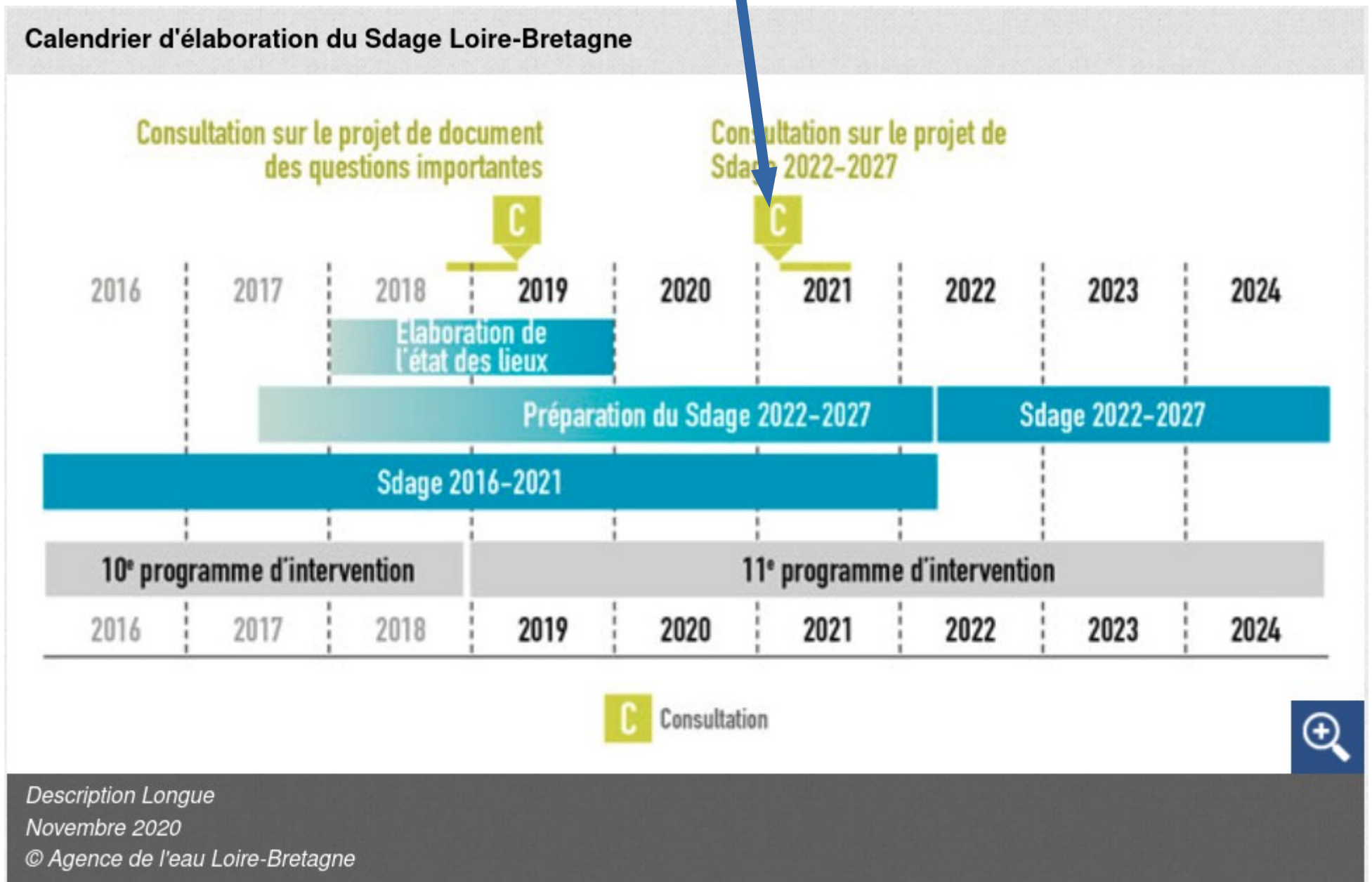
Lorsqu'un plan de gestion des risques d'inondation est approuvé, les Scot et les PLU doivent être compatibles avec les objectifs de gestion des risques d'inondation et les orientations fondamentales définis par ce plan.

- **En cas de non respect du principe de compatibilité :**

- Les autorités administratives compétentes peuvent se fonder sur l'incompatibilité d'un projet avec les dispositions du SAGE pour refuser une autorisation.
- **Un requérant tiers peut invoquer l'incompatibilité d'un document d'urbanisme avec le SAGE pour demander l'annulation d'un document administratif.** Exemple : un PLU peut faire l'objet d'une annulation au motif de son incompatibilité avec le SAGE.

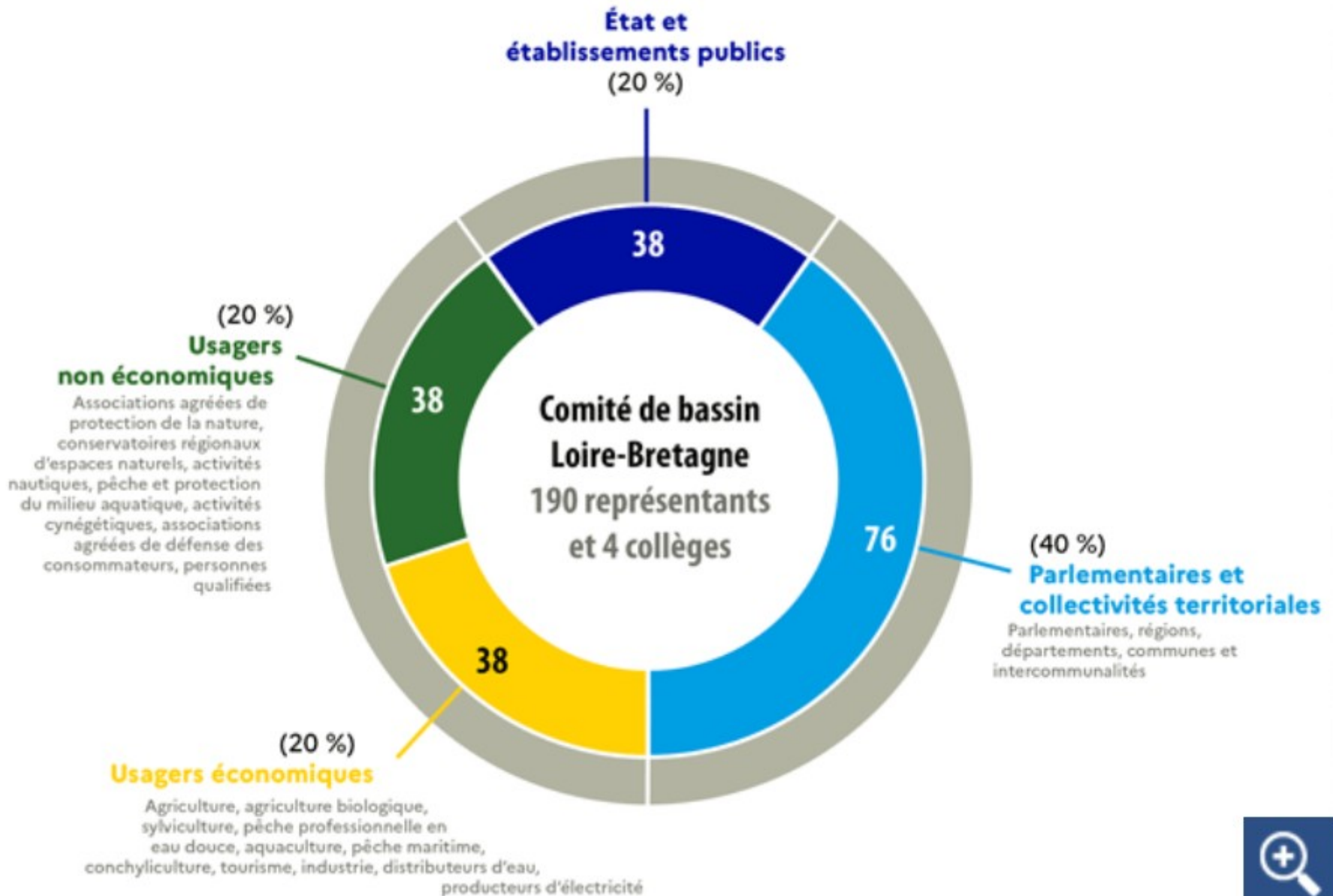


Un temps de **consultation** qui débute en 2021





# Composition du comité de bassin Loire-Bretagne à compter de janvier 2021



Les usagers non économiques sont composés de :

- 13 représentant(e)s des associations agréées de protection de la nature,
- 2 représentant(e)s des conservatoires régionaux d'espaces naturels,
- 1 représentant(e) des activités nautiques,
- 7 représentant(e)s des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique,
- 1 représentant(e) des activités cynégétiques,
- 10 représentant(e)s des associations agréées de défense des consommateurs,
- 4 membres sont des personnes qualifiées.

Les usagers économiques sont composés de :

- 10 représentant(e)s de la profession agricole dont un représentant de l'agriculture biologique,
- 1 représentant(e) de la sylviculture,
- 1 représentant(e) de la pêche professionnelle en eau douce,
- 1 représentant(e) de l'aquaculture,
- 1 représentant(e) de la pêche maritime,
- 1 représentant(e) de la conchyliculture,
- 1 représentant(e) du tourisme,
- 18 représentant(e)s de la profession industrielle, dont un compétent dans le domaine du tourisme littoral, et un compétent représente une industrie portuaire en relation avec le milieu marin,
- 2 représentant(e)s des distributeurs d'eau,
- 2 représentants de producteurs d'électricité.





Une association agréée  
de protection de la nature

Observation de terrain



Bonjour à tous et à toutes,

Veillez trouver ci-dessous quelques informations sur l'eau et les milieux aquatiques.

#### **Protéger l'eau face à la financiarisation de cette ressource**

Pollution, surexploitation, marchandisation, accaparements, perturbation des cycles... Autant de pressions que subissent déjà les écosystèmes aquatiques du fait de nos modèles de développement. Dans ce contexte de crise de l'eau généralisée, l'eau de qualité est de plus en plus rare et convoitée : elle devient un placement financier idéal pour les investisseurs puisque chaque personne en a besoin pour vivre, et qu'aucun substitut ne peut la remplacer

[En savoir plus](#)

#### **Le fleuve Rhône pollué par des macro, micro et nano plastiques**

La CNR, concessionnaire du Rhône, et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse unissent leur force avec la Start-up Plastic@Sea pour lancer le projet expérimental PLASTIC-RHÔNE. L'objectif est de procéder à un état des lieux de la pollution plastique dans le fleuve et mieux connaître les mécanismes de fragmentation des plastiques rejetés dans la mer Méditerranée.

[En savoir plus](#)

#### **Une rivière polluée et des poissons morts en Haute-Loire suite à une défaillance technique**

Au total, 18 km de rivière de première catégorie est polluée entre Paulhaguet et Vieille-Brioude, là où la Sénouire se jette dans l'Allier. D'après les premières constatations, il s'agirait d'une pollution chimique. L'an dernier, une quarantaine de pollutions importantes de rivières ont été constatées en Haute-Loire, ce qui constitue une forte augmentation.

[En savoir plus](#)

#### **Le prix de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne**

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

